Table des matières

(avec renvoi aux pages)

Liste des abréviations 5

Sommaire 7

Introduction 9

Section 1. Genèse et philosophie de la loi du 31 janvier 2009 relative à la continuité des entreprises 9

Section 2. La loi du 27 mai 2013 12

Section 3. La loi du 11 août 2017 portant insertion du livre XX « Insolvabilité des entreprises » dans le Code de droit économique, et portant insertion des définitions propres au livre XX, et des dispositions d'application au livre XX, dans le livre I^er du Code de droit économique 14

Section 4. Structure du livre XX du Code de droit économique 16

CHAPITRE 1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES 19

Section 1. Champ d'application *ratione personae* 19

1. *Notion : abandon de la notion de commerçant et redéfinition de la notion d'entreprise* 19

2. Quid *de la procédure de liquidation ?* 23

3. *Les différentes catégories d'entreprises* 25

3.1. Les personnes physiques 25

3.2. Les personnes morales 34

3.3. Les organisations sans personnalité juridique 38

3.4. Les titulaires de professions libérales 42

4. *Les exclusions* 46

4.1. Les organisations sans personnalité juridique qui ne poursuivent pas de but de distribution et qui ne procèdent effectivement pas à une distribution à leurs membres ou à des personnes qui exercent une influence décisive sur la politique de l'organisation 46

4.2. Les personnes morales de droit public et les entités de droit public énumérées à l'article I.1, 1°, c) 46

4.3. Les entreprises financières 48

Section 2. L'insolvabilité électronique 49
1. *Le Registre central de la Solvabilité* 50
1.1. DÉFINITION 50
1.2. GESTION ET CONTRÔLE DU REGISTRE 51
1.3. ACCÈS AU REGISTRE 53
1.4. RÉTRIBUTION 54
2. *Dépôts, notifications et communications par le biais du registre* 56
Section 3. Particularités procédurales 59
1. *Application résiduelle du Code judiciaire* 59
2. *Compétence* 59
2.1. COMPÉTENCE MATÉRIELLE 59
2.1.1. Compétence du tribunal de l'entreprise en matière de procédure d'insolvabilité 59
2.1.2. Compétence des tribunaux du travail en matière de transfert sous autorité de justice 60
2.1.3. Compétence des chambres des entreprises en difficulté et recours contre les actes pris par ces chambres 61
2.2. COMPÉTENCE TERRITORIALE (INTERNE) 61
2.3. ENTREPRISES LIÉES 63
2.4. INSOLVABILITÉ DES ASSOCIÉS AYANT UNE RESPONSABILITÉ ILLIMITÉE OU DES ASSOCIÉS D'UNE ORGANISATION NON PERSONNALISÉE 65
3. *Précisions quant à la qualité de « partie » à la procédure* 66
4. *Décisions exécutoires par provision* 70
5. *Recours* 71
5.1. COMPUTATION DES DÉLAIS – PRINCIPE 71
5.2. TIERCE OPPOSITION 73
5.3. JUGEMENTS FAISANT L'OBJET D'UNE PROCÉDURE DÉROGATOIRE 76
5.4. RECOURS SELON LE DROIT COMMUN 81
5.5. INAPPLICABILITÉ DES ARTICLES 50, ALINÉA 2, 55 ET 56 DU CODE JUDICIAIRE 84
6. *Signature de la requête par le débiteur seul ou son avocat* 85
7. *Mesures d'instruction* 85
7.1. PRODUCTION DE DOCUMENTS 85
7.2. OBLIGATION D'INSTRUIRE DANS LE CHEF DU TRIBUNAL 85

CHAPITRE 2. LA DÉTECTION DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ 87
Section 1. La collecte des données et le dossier de l'examen 87
Section 2. Les clignotants 89
Section 3. Devoir de dénonciation des professionnels du chiffre 91

Section 4. Les chambres des entreprises en difficulté ... 92
Section 5. Voies de recours ... 101

CHAPITRE 3. MESURES PROVISOIRES : LES MANDATAIRES DE JUSTICE ET LES ADMINISTRATEURS PROVISOIRES ... 103
Section 1. Le droit antérieur au Code de droit économique ... 103
1. *Les « mandataires de justice » du droit commun* ... 103
2. *Les différents intervenants qui étaient prévus par la loi relative à la continuité des entreprises* ... 104
3. *Les conditions de nomination (art. 71, § 1er, LCE)* ... 105
4. *La rémunération (art. 71, § 2, LCE)* ... 106
5. *Le remplacement (art. 71, § 3, LCE)* ... 108
6. *La responsabilité* ... 108
Section 2. Le régime du livre XX ... 109
1. *La notion nouvelle de « praticien de l'insolvabilité »* ... 109
2. *Une nouvelle structure* ... 111
2.1. MANDATAIRE DE JUSTICE – ARTICLE XX.30 (MANQUEMENTS GRAVES ET CARACTÉRISÉS) ... 111
2.2. ADMINISTRATEUR PROVISOIRE – ARTICLE XX.31 (FAUTES GRAVES ET CARACTÉRISÉES) ... 114
2.3. ADMINISTRATEUR PROVISOIRE – ARTICLE 32 (EX-ART. 8 LF) ... 119
3. Quid *de l'administrateur provisoire « de droit commun » ?* ... 121

CHAPITRE 4. LE MÉDIATEUR D'ENTREPRISE ET L'ACCORD AMIABLE ... 123
Section 1. Le médiateur d'entreprise ... 123
1. *Le droit antérieur (art. 13 LCE)* ... 123
1.1. ORIGINE ... 123
1.2. INCERTITUDES ... 124
2. *Le médiateur d'entreprise du livre XX (art. 36)* ... 125
2.1. UNE MISSION ET UN RÔLE CLARIFIÉS ... 125
2.2. CONFIDENTIALITÉ ... 127
2.3. RESPONSABILITÉ ... 129
Section 2. L'accord amiable (hors PRJ) ... 129
1. *Le droit antérieur* ... 129
1.1. PRINCIPES ... 129
1.2. CONTENU DE L'ACCORD ET EFFETS ENVERS LES TIERS ... 129
1.3. PROTECTION EN CAS DE FAILLITE ULTÉRIEURE ... 130
1.4. CONDITIONS ... 130
1.5. CONFIDENTIALITÉ ... 131
2. *L'accord amiable du livre XX* ... 132
2.1. LE NOUVEAU TEXTE ... 132

2.2. UN OBJECTIF PRÉCISÉ ... 133
2.3. DE NOUVELLES CONDITIONS ... 133
2.4. L'HOMOLOGATION ... 134
2.5. QUESTIONS QUI DEMEURENT OUVERTES QUANT AU CONTENU ET AUX EFFETS ... 134

CHAPITRE 5. LA RÉORGANISATION JUDICIAIRE ... 137
Section 1. Règles générales (tronc commun) ... 137
1. *L'approche « portail » et l'objectif de la procédure* ... 137
1.1. LES DIFFÉRENTES OPTIONS ... 137
1.2. LE SAUVETAGE DE « TOUT OU PARTIE DES ACTIFS OU DES ACTIVITÉS » ... 138
1.3. DROIT D'INITIATIVE RÉSERVÉ AU SEUL DÉBITEUR ... 139
2. *Notion de « créance sursitaire »* ... 139
2.1. LA DISTINCTION « CRÉANCES SURSITAIRES » ET « CRÉANCES NON SURSITAIRES » – NOTION – GÉNÉRALITÉS ... 139
2.2. NOTION DE CRÉANCE SURSITAIRE – CRÉANCES NÉES AVANT LE JUGEMENT D'OUVERTURE DE LA PROCÉDURE ... 141
2.3. NOTION DE CRÉANCE SURSITAIRE – CRÉANCES NÉES AVANT LE JUGEMENT D'OUVERTURE DE LA PROCÉDURE (SUITE) – SÛRETÉS PERSONNELLES ... 143
2.4. NOTION DE CRÉANCE SURSITAIRE – CRÉANCES NÉES AVANT LE JUGEMENT D'OUVERTURE DE LA PROCÉDURE (SUITE) – CRÉANCES FISCALES ... 145
2.5. NOTION DE CRÉANCE SURSITAIRE – CRÉANCES NÉES AVANT LE JUGEMENT D'OUVERTURE DE LA PROCÉDURE (SUITE) – PRIMES D'ASSURANCES ... 146
2.6. NOTION DE CRÉANCE SURSITAIRE – CRÉANCES NÉES AVANT LE JUGEMENT D'OUVERTURE DE LA PROCÉDURE (SUITE) – OPÉRATIONS BANCAIRES ... 146
2.6.1. Les contrats de prêt et de crédit ... 146
2.6.2. Les garanties bancaires ... 150
2.7. NOTION DE CRÉANCE SURSITAIRE – CRÉANCES NÉES DU DÉPÔT DE LA REQUÊTE ET CRÉANCES ISSUES DES DÉCISIONS JUDICIAIRES PRISES DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE ... 151
2.8. NOTION DE CRÉANCE SURSITAIRE – LES CRÉANCES DE L'ADMINISTRATION FISCALE ET DE L'ONSS – ÉVOLUTION ... 153
2.9. NOTION DE CRÉANCE SURSITAIRE – CRÉANCE DES TRAVAILLEURS ... 159
2.10. LA DISTINCTION ENTRE « CRÉANCES SURSITAIRES ORDINAIRES » ET « CRÉANCES SURSITAIRES EXTRAORDINAIRES » ... 160
3. *Le dossier de la réorganisation judiciaire* ... 168
4. *Le juge délégué* ... 169
4.1. POSITION JURIDIQUE ... 169
4.2. MISSION ... 170
4.3. RAPPORTS À PRÉSENTER ... 171
4.4. POUVOIRS ... 173

4.5. FIN DE LA MISSION 174
4.6. RESPONSABILITÉ 175
5. *La requête en réorganisation judiciaire et la procédure subséquente* 175
5.1. LE CONTENU DE LA REQUÊTE ET LES DOCUMENTS À JOINDRE À CELLE-CI – ÉVOLUTION LÉGISLATIVE 175
5.1.1. Régime applicable lors de l'entrée en vigueur de la loi du 31 janvier 2009 178
5.1.2. Apports de la loi du 27 mai 2013 182
5.1.2.1. Suppression de la faculté de déposer certaines annexes dans les quatorze jours du dépôt de la requête 182
5.1.2.2. Obligation d'indiquer d'emblée les mesures envisagées 184
5.1.2.3. Obligation de recourir à un professionnel du chiffre 185
5.1.2.4. Possibilité pour le tribunal de passer outre certaines erreurs mineures 190
5.1.2.5. Inapplication de la sanction d'irrecevabilité en cas de procédure de réorganisation judiciaire par transfert introduite sur citation du procureur du Roi, d'un créancier ou de toute personne ayant un intérêt à acquérir tout ou partie de l'entreprise 192
5.1.3. Modifications engendrées par la loi du 11 août 2017 insérant le livre XX du Code de droit économique 192
5.1.4. Synthèse 196
5.2. PAIEMENT D'UN DROIT DE GREFFE 197
5.3. PROCÉDURE SUBSÉQUENTE 199
5.4. DÉSIGNATION DU JUGE DÉLÉGUÉ 200
5.5. EFFETS PROTECTEURS DU DÉBITEUR NÉS DU DÉPÔT DE LA REQUÊTE 200
5.5.1. Principe : protection immédiate du débiteur contre la faillite et les mesures d'exécution 200
5.5.2. Exception au principe en cas de vente forcée fixée dans un délai de deux mois suivant le dépôt de la requête en réorganisation judiciaire 203
5.5.2.1. Vente forcée de meubles 203
5.5.2.2. Vente forcée d'immeubles 204
5.5.2.3. Vente forcée de biens à l'encontre de plusieurs débiteurs dont l'un au moins a déposé une requête en procédure de réorganisation judiciaire 205

6. *Les conditions d'ouverture* 205
6.1. ACCÈS FACILITÉ – CONTRÔLE FORMEL DU TRIBUNAL 205
6.2. GARDE-FOUS : MESURES RESTRICTIVES EN CAS DE DEMANDES D'OUVERTURE DE PROCÉDURE SUCCESSIVES 217
7. *Le jugement sur la requête et ses suites* 219
7.1. OUVERTURE DE LA PROCÉDURE 219
7.2. JUGEMENT SUR LA REQUÊTE : REJET OU FIXATION DE LA DURÉE DU SURSIS 221
7.3. PUBLICITÉ DU JUGEMENT 224
7.4. COMMUNICATION INDIVIDUELLE AUX CRÉANCIERS 225
7.5. PROCÉDURE DE CONTESTATION DE CRÉANCE 227
7.5.1. Contestation par le créancier 228
7.5.2. Contestation par un tiers 228
7.5.3. Procédure 229
7.6. VOIES DE RECOURS 230
8. *Effets du jugement d'ouverture* 233
8.1. PRINCIPES DE BASE 233
8.1.1. Effets du sursis – Généralités 233
8.1.2. Articulation entre procédure de réorganisation judiciaire et faillite 234
8.1.3. Absence de concours 237
8.1.4. Mécanismes préférentiels – Connexité conventionnelle 239
8.2. SUSPENSION DES VOIES D'EXÉCUTIONS ET DES SAISIES – MAINTIEN DE LA POSSIBILITÉ D'ÉTABLIR UNE SÛRETÉ LÉGALE OU CONVENTIONNELLE – MESURE ANTI-ABUS POUR LES SAISIES EN COURS (ART. XX.50 ET XX.51) 240
8.2.1. Principe de la suspension des voies d'exécution 240
8.2.2. Maintien de la possibilité d'établir une sûreté légale ou conventionnelle 245
8.2.3. Principe de la suspension des saisies et possibilité de demander la mainlevée 252
8.2.4. Exception au principe en cas de vente forcée fixée dans un délai de deux mois suivant le dépôt de la requête en réorganisation judiciaire 256
8.3. ACTION EN REVENDICATION 258
8.4. CRÉANCES SPÉCIFIQUEMENT GAGÉES 260
8.5. PAIEMENT VOLONTAIRE 264
8.5.1. Conditions 264
8.5.2. Articles XX.111, 2°, et XX.112 du Code de droit économique (ex-art. 17, 2°, et 18 de la loi sur les faillites) 265
8.5.3. Imputation des paiements 266

8.6. CODÉBITEURS ET SÛRETÉS PERSONNELLES ... 267
8.6.1. Conjoints, ex-conjoints, cohabitants légaux et ex-cohabitants légaux ... 267
8.6.2. Codébiteurs et constituants de sûretés personnelles ... 268
8.7. RÉGLEMENTATION DES MARCHÉS PUBLICS ... 271
8.8. ACTION DIRECTE ... 272
8.9. COMPENSATION ... 273
8.10. CONTRATS EN COURS ... 279
8.10.1. Articulation des principes ... 279
8.10.2. Notion ... 280
8.10.3. Le principe : la demande ou l'ouverture de la procédure ne met pas fin aux contrats en cours ... 284
8.10.4. Contrats *intuitu personae* ... 286
8.10.5. Clause résolutoire expresse – Article 14 de la loi sur les sûretés financières ... 287
8.10.6. Manquement contractuel – Réparation ... 289
8.10.7. Option du débiteur – Effets ... 292
8.10.8. Caractère non sursitaire des créances issues de contrats en cours à prestations successives et afférentes à des prestations postérieures au jugement d'ouverture ... 295
8.11. CLAUSES PÉNALES ... 296
8.12. DETTES DE MASSE EN CAS DE FAILLITE, DE LIQUIDATION OU DE TRANSFERT SUBSÉQUENTS ... 297
9. *Prorogation du sursis* ... 305
9.1. RÈGLES GÉNÉRALES ... 305
9.2. « SURSIS EXTRAORDINAIRE » ET « SURSIS COMPLÉMENTAIRE » ... 307
10. *Modification de l'objectif de la procédure* ... 308
11. *Renonciation par le débiteur* ... 309
12. *Fin anticipée et clôture de la procédure et du sursis* ... 311
12.1. FIN ANTICIPÉE EN CAS DE DÉFAILLANCE DU DÉBITEUR AVANT LE JUGEMENT DE CLÔTURE ... 311
12.2. CLÔTURE DE LA PROCÉDURE ET FIN DU SURSIS ... 314
Section 2. La réorganisation judiciaire par accord amiable ... 317
1. *Principes* ... 317
2. *Possibilité d'octroi de termes et délais* ... 319
3. *Jugement d'homologation de l'accord par le tribunal* ... 320
4. *Protection en cas de faillite ultérieure* ... 322
5. *Publication* ... 323
6. *Sort de la sûreté personnelle* ... 323

Section 3. La réorganisation judiciaire par accord collectif 324
1. *L'établissement et la contestation des créances* 324
1.1. DÉLAIS 326
1.2. PROCÉDURE SUR REQUÊTE UNILATÉRALE EN CAS D'ABSOLUE NÉCESSITÉ 327
1.3. DÉCISION DU TRIBUNAL QUANT À L'ADMISSION PROVISOIRE DE LA CRÉANCE DANS LES OPÉRATIONS DE LA RÉORGANISATION JUDICIAIRE 327
2. *Élaboration du plan et contenu de celui-ci* 329
2.1. CONTENU DU PLAN – GÉNÉRALITÉS 329
2.2. PARTIE DESCRIPTIVE DU PLAN 329
2.3. PARTIE PRESCRIPTIVE DU PLAN 333
2.3.1. Généralités 333
2.3.2. Délais de paiement et abattements de créances 334
2.3.3. Conversion de créances en capital et subordination de créances 335
2.3.4. Règlement différencié des créances 337
2.3.5. Renonciation ou rééchelonnement des intérêts et imputation prioritaire sur le principal de la créance 346
2.3.6. Exclusion de la compensation de la créance sursitaire avec des dettes postérieures au plan 346
2.3.7. Volet social 347
2.3.8. Cession volontaire de tout ou partie des actifs ou activités 349
2.4. RESTRICTIONS RELATIVES AUX PROPOSITIONS DE PAIEMENT 350
2.4.1. Procédures de réorganisation judiciaire successives et droits acquis 351
2.4.2. Seuil minimal de 20 % 352
2.4.3. Créanciers publics 354
2.4.4. Créances des travailleurs 355
2.4.5. Dettes alimentaires et quasi délictuelles 359
2.4.6. Amendes pénales 359
2.5. RÈGLES SPÉCIFIQUES POUR LES CRÉANCIERS SURSITAIRES EXTRAORDINAIRES 360
3. *Dépôt du plan et information des créanciers* 364
4. *Vote sur le plan* 365
4.1. AUDIENCE CONSACRÉE AU VOTE 365
4.2. CRÉANCIERS POUVANT VOTER 366
4.3. RÈGLES DE QUORUM ET DE MAJORITÉS 371
4.4. MODALITÉS DU VOTE 374
4.4.1. Vote en personne 374
4.4.2. Vote par procuration 376

4.4.3. Issue du vote et suite de la procédure 382
4.4.4. Sanction pénale 383
5. *Homologation du plan* 384
5.1. PROCÉDURE 384
5.2. POUVOIR D'APPRÉCIATION DU TRIBUNAL 390
5.2.1. Le respect de l'ordre public 390
5.2.2. Le respect des formalités requises par la loi 393
5.2.3. Possibilité de déposer un plan rectifié 394
6. *Exécution du plan* 398
6.1. EFFETS DU JUGEMENT D'HOMOLOGATION 398
6.2. DÉLAI D'EXÉCUTION DE CINQ ANS 399
6.3. CRÉANCES SURSITAIRES CONTESTÉES, MAIS RECONNUES JUDICIAIREMENT APRÈS L'HOMOLOGATION, ET CRÉANCES SURSITAIRES QUI N'ONT PAS ÉTÉ PORTÉES DANS LA LISTE 400
6.4. EXÉCUTION COMPLÈTE ET LIBÉRATION DU DÉBITEUR 401
6.5. LE SORT DES CODÉBITEURS ET DES SÛRETÉS PERSONNELLES 401
7. *Révocation du plan* 402
8. *Contrôle de la bonne exécution du plan par le tribunal* 403
Section 4. La réorganisation judiciaire par transfert sous autorité de justice 404
1. *La demande de transfert* 404
1.1. TRANSFERT VOLONTAIRE OU TRANSFERT FORCÉ 404
1.2. PERSONNES POUVANT SOLLICITER LE TRANSFERT 405
1.3. RAPPORT DU JUGE DÉLÉGUÉ OU D'UN JUGE *AD HOC* 405
2. *Le jugement ordonnant le transfert* 406
2.1. DÉSIGNATION D'OFFICE D'UN MANDATAIRE DE JUSTICE 406
2.2. DÉSIGNATION FACULTATIVE D'UN ADMINISTRATEUR PROVISOIRE 407
2.3. POSSIBILITÉ D'UN « SURSIS COMPLÉMENTAIRE » 408
2.4. PUBLICATION 408
3. *L'organisation du transfert* 408
3.1. PRINCIPES 408
3.2. LA SOLLICITATION ET LA COLLECTE DES OFFRES 409
3.3. LE PRIX MINIMAL DE L'OFFRE 410
3.4. REPRISE DES CONTRATS EN COURS ET/OU D'ÉLÉMENTS DE PASSIF 413
3.5. L'AUTOCESSION 416
3.6. L'ÉLABORATION DES PROJETS DE VENTE 418
3.6.1. Cession des biens immeubles 419
3.6.2. Cession des biens immeubles indivis 420
3.6.3. Cession des biens meubles 421

4. *Le jugement autorisant la vente* ... 421
4.1. POUVOIR DE CONTRÔLE ET DE DÉCISION DU TRIBUNAL ... 421
4.2. PUBLICATION ... 422
4.3. VOIES DE RECOURS ... 422
5. *Ventes de biens meubles et immeubles – Répartition du prix* ... 423
6. *Effets du transfert* ... 426
6.1. PRINCIPE ... 426
6.2. CONTRATS DE TRAVAIL : RÉGIME GÉNÉRAL ... 426
6.3. CONTRATS DE TRAVAIL : RESPONSABILITÉ DU CESSIONNAIRE DANS LE RÈGLEMENT DES DETTES D'ONSS ET DE PRÉCOMPTE PROFESSIONNEL ... 428
6.4. CONTRATS DE TRAVAIL : RÉDUCTION DE LA MASSE SALARIALE ET CONFORMITÉ AU DROIT EUROPÉEN (ARRÊT *SMALLSTEPS*) ... 431
7. *La clôture de la procédure et ses effets* ... 437
7.1. JUGEMENT DE CLÔTURE ... 437
7.2. FAILLITE OU LIQUIDATION JUDICIAIRE INTERVENANT AVANT LA FIN DU MANDAT DU MANDATAIRE DE JUSTICE ... 438
7.3. DÉCHARGE DU CESSIONNAIRE POUR TOUTES LES OBLIGATIONS NON EXPRESSÉMENT TRANSFÉRÉES ... 439
7.4. EFFACEMENT ... 439

CHAPITRE 6. DISPOSITIONS DE DROIT PÉNAL ET FISCALES ... 443
Section 1. Les aspects de droit pénal ... 443
1. *Le rôle du parquet au cours de la procédure de réorganisation judiciaire* ... 443
2. *Les infractions pénales* ... 445
Section 2. Dispositions fiscales ... 446
1. *Le principe de neutralité fiscale (art. 48/1 CIR 92 et art. 27/1 AR/CIR 92)* ... 446
2. *Droit à la restitution de la TVA pour le créancier et ouverture d'une dette corrélative (sursitaire) dans le chef du débiteur* ... 447

CHAPITRE 7. LES PROCÉDURES D'INSOLVABILITÉ ET LES ASPECTS DE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ ... 451
Section 1. Les instruments de droit international privé applicables dans le cadre des procédures d'insolvabilité ... 451
1. *Le règlement (CE) n° 1346/2000 du Conseil du 29 mai 2000 relatif aux procédures d'insolvabilité* ... 452
2. *Le règlement (UE) n° 2015/848 du Parlement et du Conseil du 20 mai 2015 relatif aux procédures d'insolvabilité* ... 453

3. *La loi du 16 juillet 2004 portant le Code de droit international privé belge (et plus particulièrement ses articles 116 à 121)* ... 454
4. *Le titre VII du livre XX du Code de droit économique – Insolvabilité transfrontalière (art. XX.202 à XX.223)* ... 454
Section 2. Les règles de compétence internationale ... 455
1. *Le règlement (CE) n° 1346/2000* ... 455
2. *Le règlement (UE) n° 2015/848* ... 457
3. *Le Code de droit international privé belge* ... 460
4. *Le titre VII du livre XX du Code de droit économique – Insolvabilité transfrontalière* ... 460
4.1. INSOLVABILITÉ EUROPÉENNE ... 460
4.2. AUTRES PROCÉDURES D'INSOLVABILITÉ À DIMENSION INTERNATIONALE ... 463
Section 3. Les règles de conflit de loi ... 464
1. *Le règlement (CE) n° 1346/2000* ... 464
2. *Le règlement (UE) n° 2015/848* ... 465
3. *La législation belge* ... 465
Section 4. Les règles de reconnaissance et d'exécution des décisions ... 465
1. *Le règlement (CE) n° 1346/2000* ... 465
2. *Le règlement (UE) n° 2015/848* ... 466
3. *La législation belge* ... 467
Section 5. Les règles applicables aux groupes de sociétés ... 467
1. *Le règlement (CE) n° 1346/2000* ... 467
2. *Le règlement (UE) n° 2015/848* ... 471
3. *La législation belge* ... 473

Bibliographie ... 475
Index alphabétique ... 485